

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance  
et de l'Éducation Scolaire  
Service Petite Enfance  
JPB/CT/FSM/SDS/SF/AF

N°10/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET** : Signature avec Madame NEAUD, Psychologue, d'une convention pour des interventions auprès des enfants et des assistantes maternelles dans le cadre des activités de la Crèche familiale, pour l'année 2023.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre des activités de la Crèche familiale, la Ville souhaite faire intervenir une psychologue pour accompagner les enfants et les assistantes maternelles,

**Considérant** dans ce cadre, la volonté de la Ville de proposer 99 heures d'interventions d'une psychologue, de janvier 2023 à décembre 2023,

**Considérant** la proposition de Madame NEAUD, Psychologue.

**DECIDE**

- **De signer** avec Madame NEAUD, Psychologue, sise 47 rue Jules César, 95130 Franconville, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 5 940 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 13 janvier 2023

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **18 JAN, 2023**

Mis en ligne le : **23 JAN, 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine MAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec Madame NEAUD, Psychologue, d'une convention pour

Objet de l'acte : des interventions auprès des enfants et des assistantes maternelles  
dans le cadre des activités de la Crèche familiale, pour l'année 2023.

.....

Date de décision: 13/01/2023

Date de réception de l'accusé 18/01/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION10

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230113-2023DECISION10-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 10.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230113-2023DECISION10-  
AI-1-1\_1.pdf )